Espaces publics et développement durable :
Éco conception, gestion et appropriation

BERNARD BELORGEY

Architecte DESA conseiller au *CAUE 22* :

CLAUDE CHEREL

Architecte DPLG conseiller au *CAUE 22* :

ISABELLE HERVIO

Paysagiste DPLG conseiller au *CAUE 22* :

DIDIER PIDOUX:

Plasticien Designeur (DNSEP), Paysagiste (CESPV) conseiller au *CAUE 22* :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor

*www.**caue22**.fr/*

Bilans historiques en Côtes d'Armor 1996

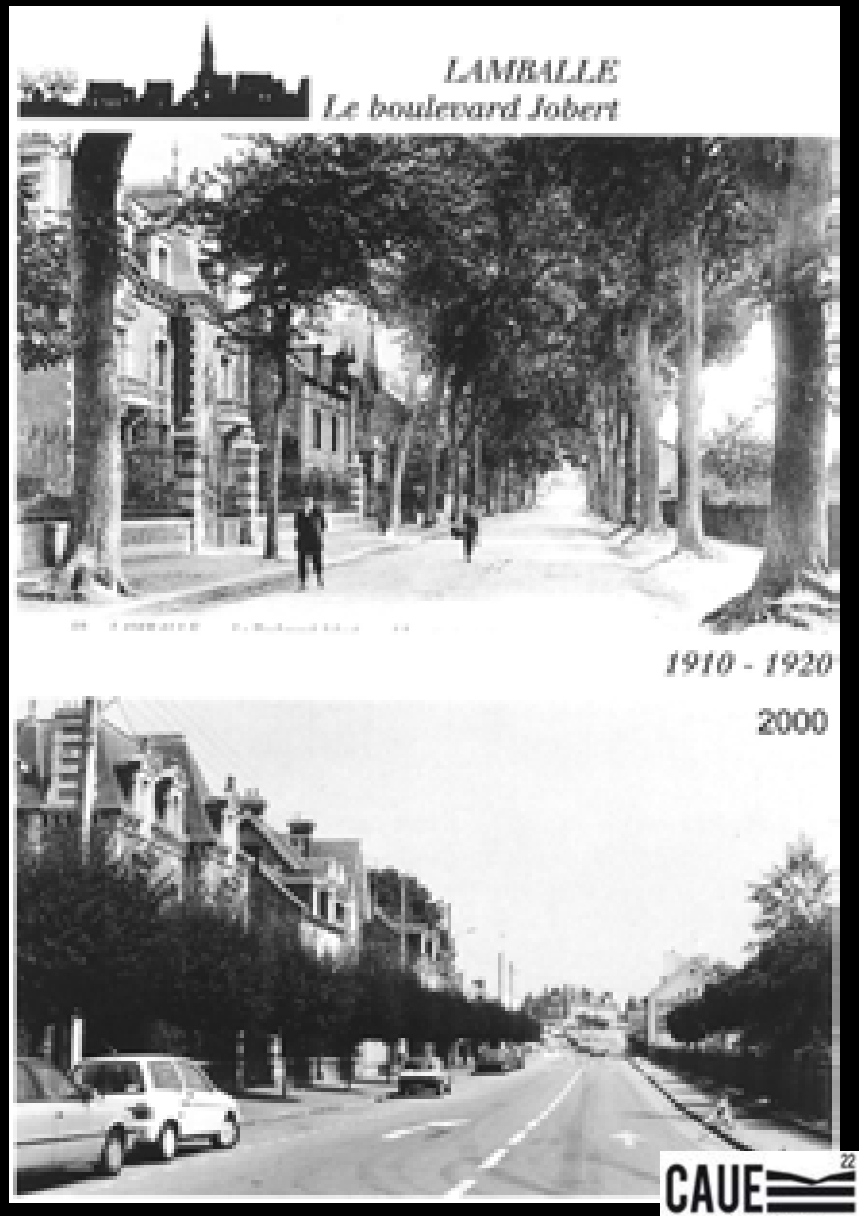

commissaire d'*exposition*
Isabelle Hervio : paysagiste DPLG du CAUE22

2015

CAUE 22
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor

LA ROCHE-DERRIEN
La place centrale

1906 - 1936

2015

2000

91 % des rivières bretonnes sont polluées par les engrais et les désherbants chimiques.

Aujourd'hui, ces désherbants sont interdits à proximité des points d'eaux , des avaloirs, des caniveaux…

Une réglementation qui nécessite de revoir les aménagements de ces 50 dernières années.

Le désherbage mécanique double les besoins de main d'œuvre
(5.5 à 11 hectare/ agents)

Une urgence à concevoir de nouveaux espaces publics
permettant de limiter le besoin de désherbage

Et sensibiliser le public sur la notion de propreté et le regard porté sur les plantes adventices

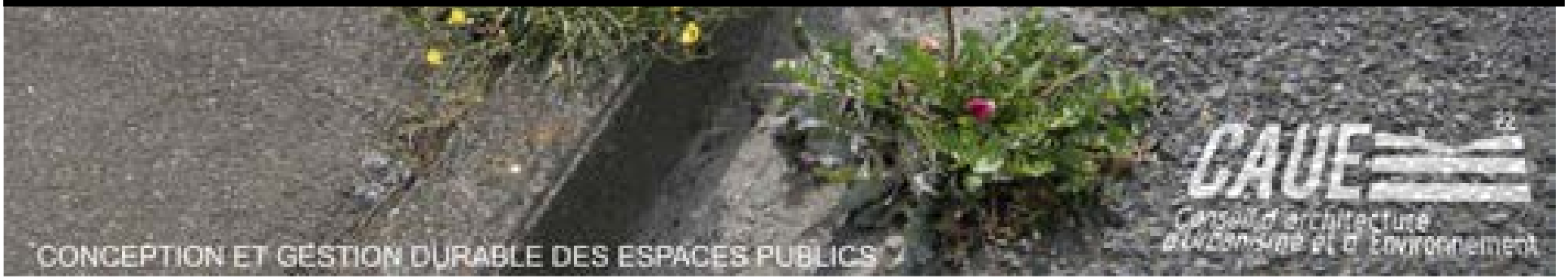

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte prévoit* que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics ne peuvent utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public depuis le 1er janvier 2017

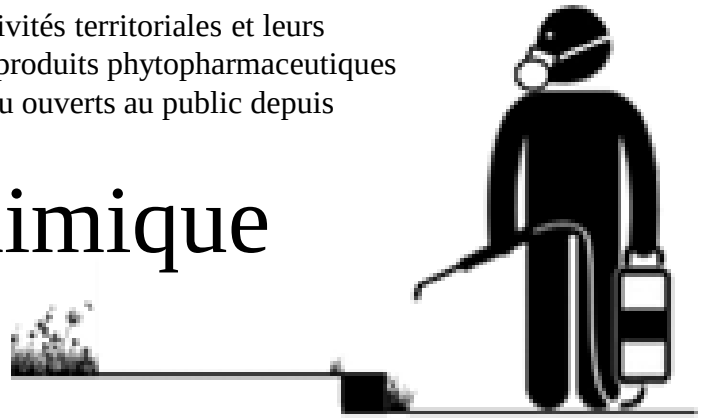

Alternatives au désherbage chimique

Modifier les espaces paysagers

Etat des lieux

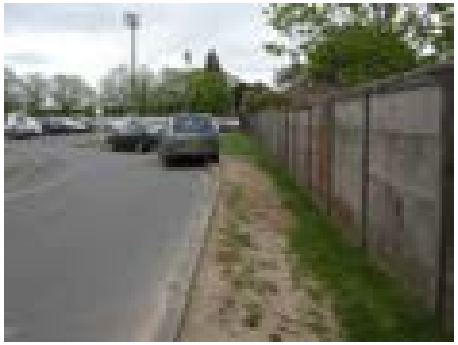

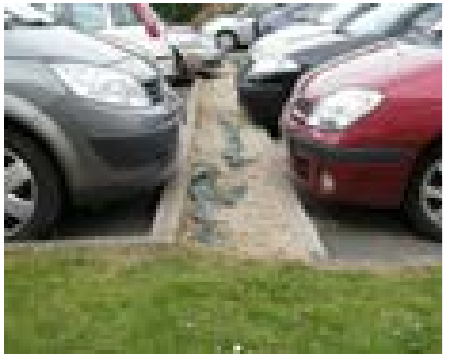

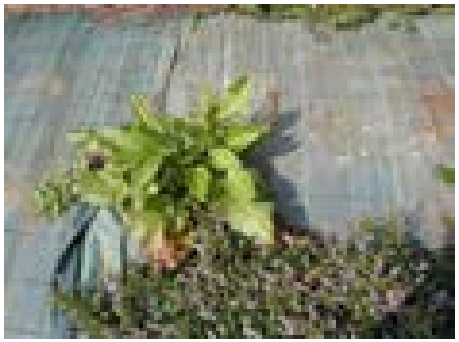

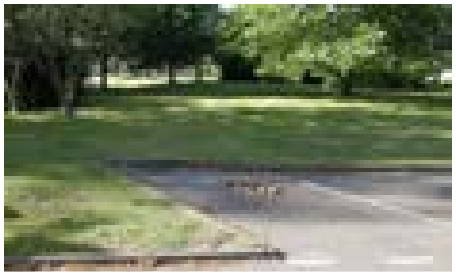
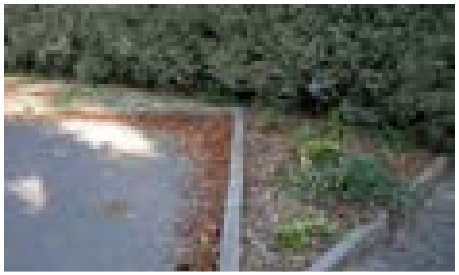

Conceptions :!!!!!!……..

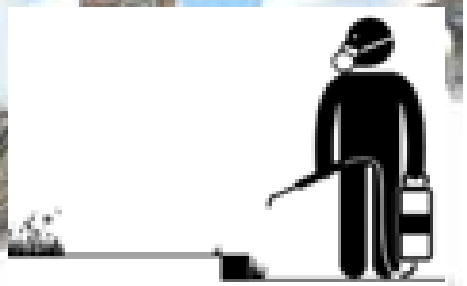

Conceptions : !!!!!!!.....

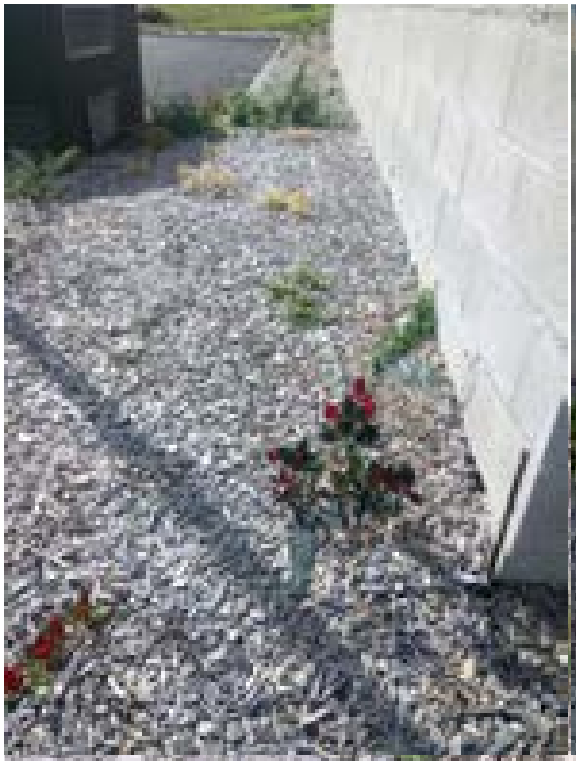

Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement des Côtes d'Armor

1830 -

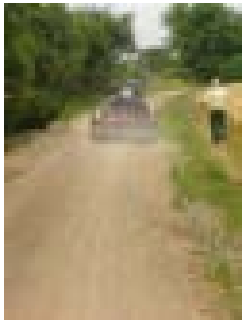

Désherbage mécanique des surfaces perméables : allées en stabilisé, cimetières, boulodromes, pistes cendrées, aires sablées ou gravillonnées, chemins de terre

1950 -

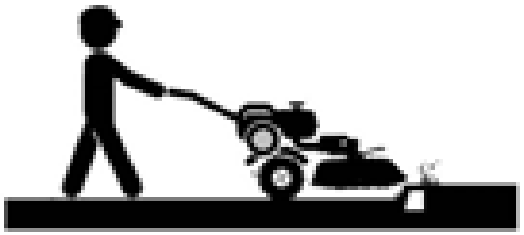

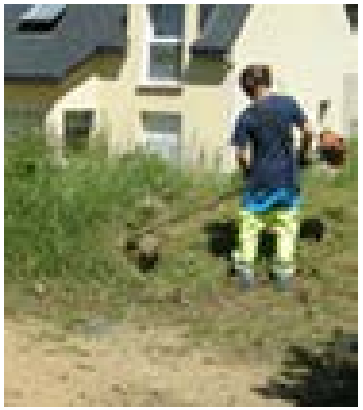

Outils

une bonne conception pour limiter les besoins de désherbage et de tonte

- Simplifier l'espace en tenant compte des moyens techniques et humains

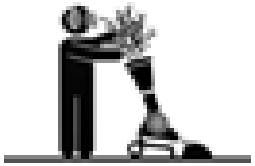

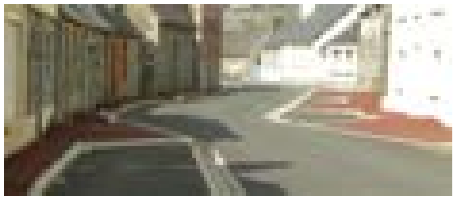

- Eviter les sols nus par un bon paillage

- Limiter la juxtaposition de deux matériaux imperméables (façade/ trottoir enrobé), éviter les recoins (angle bordure haute/caniveau), les obstacles (pieds de banc, candélabre)

- Trouver des alternatives à la tonte

- Recalibrer les routes et chemins

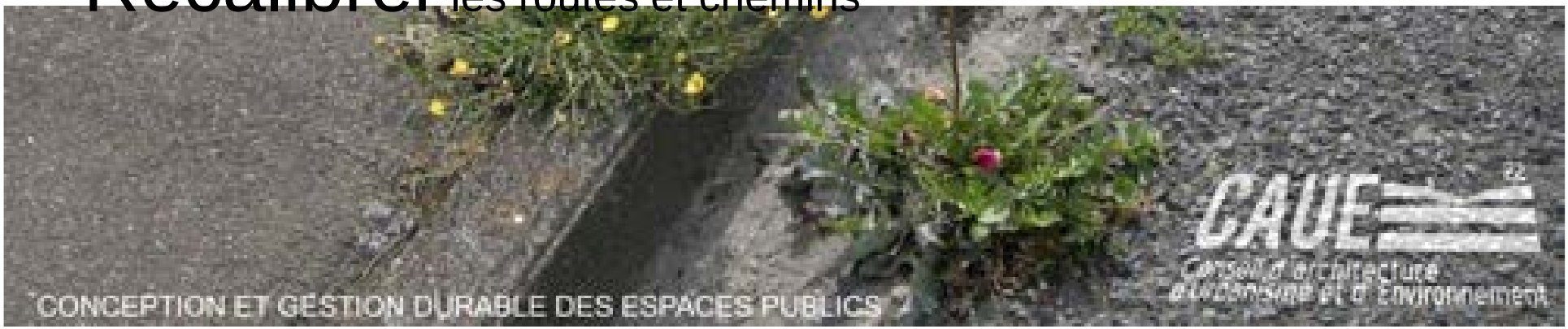

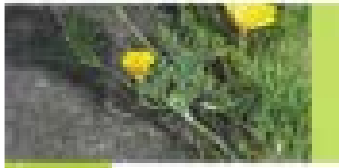

Pour toute réédition, merci de contacter la FREDEC Bretagne
Tél : 02 23 21 18 18
Mail : fredec@fredec-bretagne.com
http://www.fredec-bretagne.com

Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes

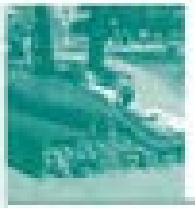

Les aménagements et la conception des espaces publics

1 IDENTIFICATION DES PROBLÈMES ET EMPLOI DES FICHES POUR LES EXISTANTS

1.1 IDENTIFICATION DES PROBLÈMES

Le schéma ci-dessous répertorie les problèmes d'entretien qui peuvent se poser dans le cas d'un lotissement. Mis que ne donnerait nul adaptable à ses nombreux de situations, les aménagements ont été développés en l'absence systématiquement.

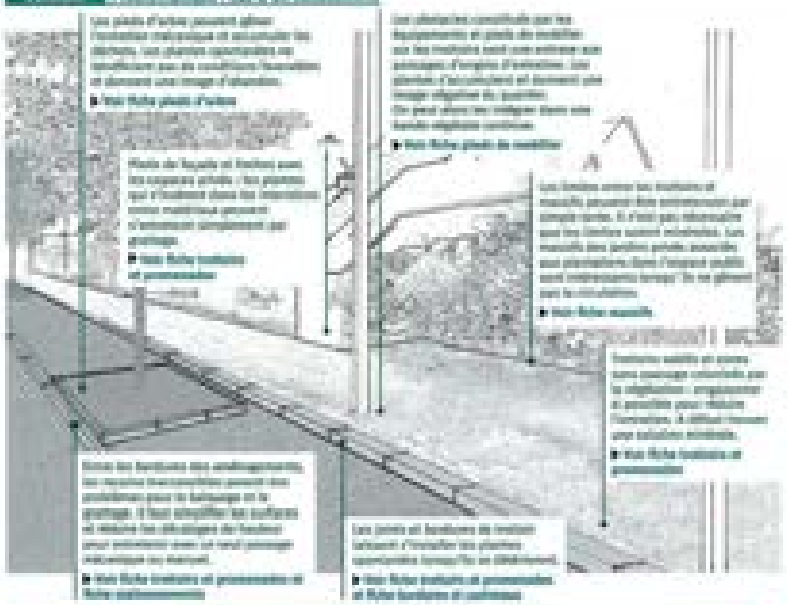

1.2 COMMENT LIRE LES FICHES ?

Chaque fiche commence par une page de photos. Les trois premières illustrent le type de problème qui peut se poser. Les animations avec des exemples de solutions. Ensuite sont exposés deux schémas avec des indications pour le relief en moins. Le premier correspond aux aménagements les plus naturels, le deuxième aux aménagements les plus minéraux.
En fin de chapitre, après les photos des différents

matériaux utilisables figure un tableau récapitulatif des coûts de mise en œuvre et d'entretien. Pour chaque matériau figure un indicateur de prix (noté de A à D) et un indicateur environnementale du bilan écologique de l'aménagement. Ce dernier indicateur est d'autant plus favorable que les sols sont perméables, la végétation présente et la dépense de carburant faible.

Tondeuses

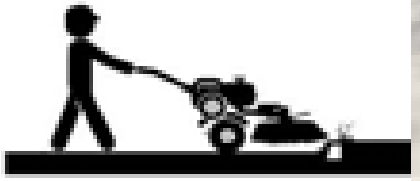

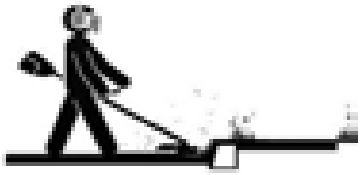

Simplifier l’espace

AGEMENT DE VOIRIE - REVETEMENT DE SURFACE - TRAVAUX D'ENROBES - LOCATION DE MAT

Aménagement des abords du groupe scolaire -

V.R.D.

Désignation des ouvrages	Unité	Qtité	Pu unit.	M.T.					
Empierrement de fondation en tout-venant D/100 sur 40	M3	110	19,30	2123,00	110	19,30	2123,00		
Empierrement de tout-venant D/31,5 sur 10 cm	M2	3050	2,80	8540,00	3050	2,80	8540,00		
Empierrement de tri-blair sur 12 cm en D/31,5	M2	320	4,00	1280,00	320	4,00	1280,00		
Imprégnation	M2	2610	1,80	4698,00	2610	1,80	4698,00		
Couche de roulement en enrobés 0/10 à 120 kg/m²	M2	2610	6,20	16182,00	2610	6,20	16182,00		
Bordures sur trottoirs à 80 kg/m²	M2	320	7,40	2368,00	320	7,40	2368,00		
Bordures type T2 béton	**ML**	**336**	**23,80**	7996,00	**342**	**23,80**	8079,60	**69**	**336**
Bordures type A2 béton	ML	90	23,20	2088,00	90	23,20	2088,00		
Bordures type P1 béton	**ML**	**360**	**21,50**	4380,00	**148**	**21,50**	3008,00	**69**	**288**
OUVRAGES DIVERS								148	2432
Dallage en béton désactivé de 10 cm d'épaisseur	M2	65	48,50	3152,50	65	48,50	3152,50		
Dallage en béton désactivé de 15 cm d'épaisseur	M2	65	61,00	3965,00	65	61,00	3965,00		
[redacted]									
[redacted]	ML	28	620,00	[redacted]	0	620,00	[redacted]		
Fourreau pour arbres	U	15	62,00	930,00	0	62,00	0,00		
Clôture en treillis soudé sur poteaux métalliques de 1,80	ML	37	56,00	2072,00	37	56,00	2072,00		
Traçage des bandes de parking	ML	330	2,00	660,00	330	2,00	660,00		
Sigle handicapés	U	4	50,00	200,00	4	50,00	200,00		
Flèches de direction simple	U	7	21,00	147,00	7	21,00	147,00		
Bandes de stop, cédna, passage piéton	M2	20	11,00	220,00	20	11,00	220,00		
TOTAL SOLUTION DE BASE				**[redacted]**			**[redacted]**		

Commune LANTIC
Parking de l'ecole publique
Echel: 1/200

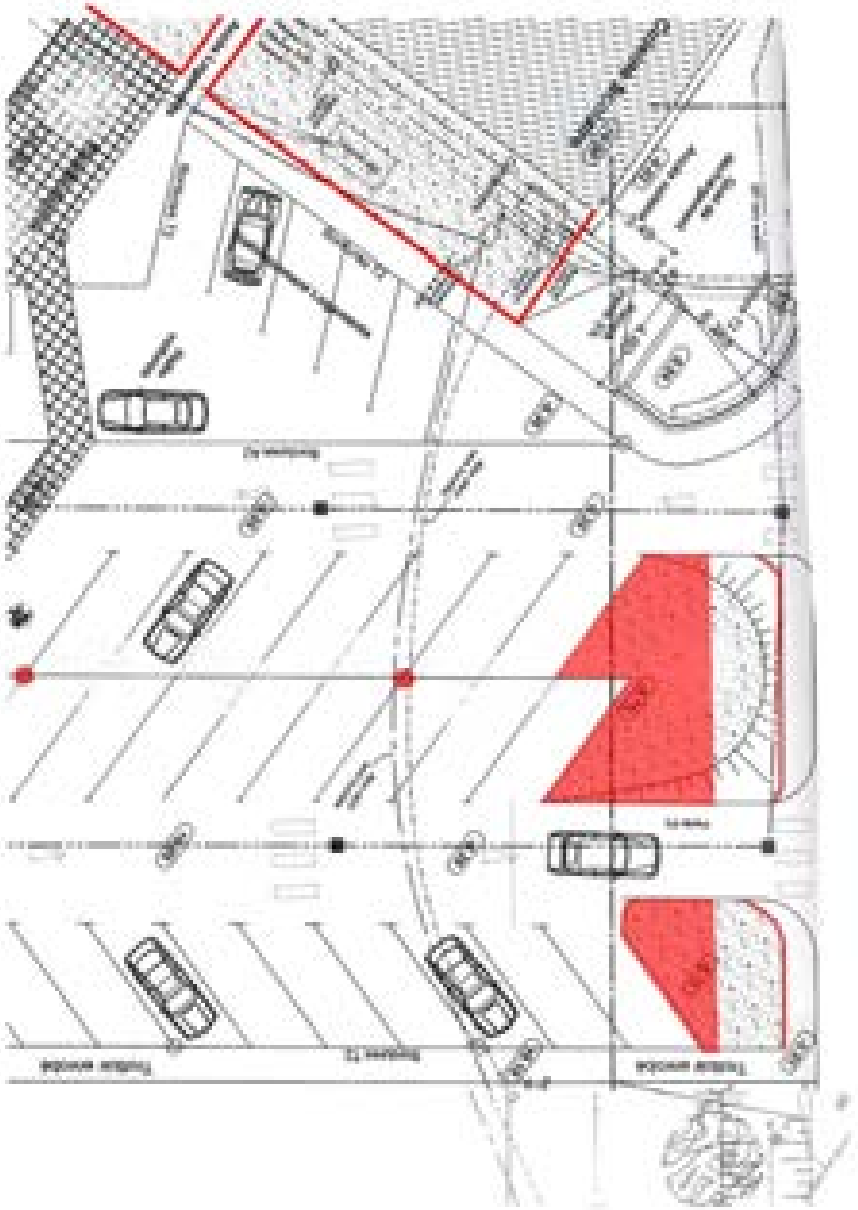

Simplifier l’espace

CAUE 22
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement des Côtes d'Armor

Simplifier l’espace

Avant

Après

Simplifier l’espace, limiter la juxtaposition de matériaux ‘durs’

Redon, concepteur: P. Lafon

Anticiper l’apparition du végétal entre deux matériaux

Etables sur Mer : Végétaliser (terre-pierre) les trottoirs, et les pieds de mur

Rue des frères Heurtel avant travaux

Etable sur mer

2004

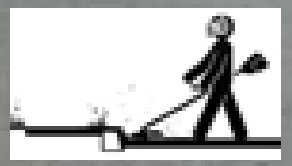

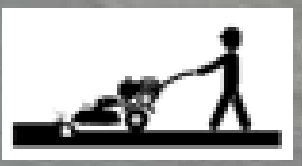

Après suppression des trottoirs, pose de tere-pierre et plantations

Etable sur mer

Abandon des produits phytosanitaires depuis 2003,
Gestion différenciée, raisonnée des espaces verts,
Création de plus de 19 km de trottoirs enherbés,

2012

Point d'intérêt de l'aménagement

Entretenir les rues sans utiliser de désherbants chimiques constitue souvent une charge de travail importante pour les techniciens.

Lorsque la commune d'Etables-sur-Mer a signé en 2002 la charte de non-utilisation des désherbants chimiques, les services techniques ont très vite réalisé la difficulté d'entretenir correctement les kilomètres d'accotements qui bordaient les rues. Parallèlement une vaste opération de renouvellement des enrobés étaient nécessaire. Dès lors, la décision a été prise de remplacer ces accotements par une surface en terre-pierre enherbée permettant de ne plus utiliser de désherbant chimiques tout en préservant le stationnement.

Près de 20 kilomètres de rues ont ainsi été réaménagées. Effort remarquable couronné en 2011 par le trophée zérophyto décerné par la région.

Rue Heurtel, l'opération a été jusqu'à supprimer les trottoirs et réduire la chaussée. Une bande végétale a été plantée entre les clôtures des terrains privés et l'espace public, non seulement pour agrémenter la rue mais aussi pour faciliter les travaux de tonte. Les piétons marchent sur la rue, espace finalement très confortable, à niveau des seuils d'entrée des terrains et à l'abri des déjections canines.

Ce nouveau statut de voie mixte a permis aussi de modérer la vitesse des voitures.

Maîtrise d'ouvrage

Commune d'Etables-sur-Mer (3 168 habitants).

Maîtrise d'œuvre

Services techniques de la commune.

Réalisation

2004-2010.

Conditions d'entretien

Trois à quatre tontes annuelles sur les accotements enherbés.

Renouvellement du paillage au pied des plantations.

Taille en tête de chat des tilleuls.

Usages / Fréquentation

Ces rues situées près du centre bourg sont empruntées quotidiennement par les piétons. Projet de 'zone 30' sur l'ensemble des voiries.

Aménagements à visiter à proximité

Sur la communes d'Etables travaux en régie :

- Avenue de la plage du moulin (traitement des parkings enherbés).
- Parc de la mairie (engazonnement des allées).
- Rue Victoria (typologie paysagère de la rue qui a inspiré les travaux d'aménagement)
- Aménagement du centre-bourg

Pléguien, aménagement du bourg.

Maîtrise d'œuvre : M.C.Gauffeny, architecte.

Lantic, Notre-Dame-de-la-Cour, aménagement du bourg

Maîtrise d'œuvre : M.R. De Crévoisier, architecte

Olivier Samica , paysagiste

"LE PLAN ECOPHYTO"

La municipalité a accueilli le 25 mai une commission d'élus du Finistère en visite dans notre département sur la thématique de l'environnement. Nous leur avons fait visiter plusieurs réalisations phares de notre commune.

RAPPEL DES ENJEUX DE LA NON UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES SUR NOS TERRITOIRES :

Les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides et fongicides) détruisent la flore spontanée et les parasites. Mais il est reconnu que les désherbants chimiques présentent des risques de transfert vers les milieux aquatiques et par voie de conséquence créent un risque pour la santé humaine. De plus en plus de collectivités, soucieuses de préserver la qualité des masses d'eau, ont engagé une réflexion visant à réduire les risques de pollutions chimiques par des techniques dites alternatives. Certaines de ces collectivités vont même jusqu'à adopter une politique "Zéro-Phyto". C'est le cas de la commune d'Etables-sur-Mer, labellisée 2 fleurs.

Le Plan Ecophyto 2018, qui est une des mesures du Grenelle de l'Environnement, vise la diminution de 50% des produits phyto en agriculture et au sein des espaces verts en 10 ans (2008 – 2018). Un des objectifs du Plan est de réduire et de sécuriser l'usage des produits chimiques dans les parcs et jardins urbains. Mais rien n'empêche de viser plus loin en interdisant leur utilisation pour atteindre le Zéro-Phyto où, comme Etables, 80 communes sur la Région Bretagne ont déjà été labellisées Zéro-Phyto.

Le Maire accueille la délégation finistérienne

Jean-Pierre Bruno, Directeur des Services Techniques, présente le plan

RAPPEL HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE D'ETABLES-SUR-MER :

Mars 2002 (10 ans) : Etables-sur-Mer est signataire de la charte communale pour la reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants de l'Ic et du Lié. Cette charte de bonne conduite a été mise en œuvre par le Syndicat Mixte de la Côte du Goëlo et de l'Anguet, en partenariat avec les Communautés de communes et les Syndicats de l'eau.

En 2004 : Approbation du plan de désherbage et décision politique de stopper net, sans étape intermédiaire, l'utilisation des produits chimiques (sauf pour les allées sablées du cimetière où aucune solution satisfaisante n'avait été trouvée).

En 2006 : Premier prix pour le respect des cibles les plus importantes de la Charte.

En 2007 : Obtention du prix d'excellence par le Syndicat Mixte de la Côte du Goëlo et de l'Anguet et la même année mise en place d'une gestion différenciée sur les 12 ha d'espaces verts de la commune.

En 2011 : Obtention du trophée "Zéro phytosanitaire" décerné par la Région Bretagne.

Le préalable de la démarche est la mise en place d'un plan de désherbage. Ce plan de désherbage identifie les risques de pollution et les pratiques d'éradication. Il est un outil de diagnostic indispensable pour limiter et même abandonner l'usage des produits chimiques sur les espaces publics. L'emploi de techniques dites alternatives au désherbage chimique est à rechercher pour les zones sensibles (notamment aux abords des grilles pour les eaux pluviales et des fossés). Il faut savoir aussi qu'il n'existe pas qu'une seule solution pour remplacer le chimique mais tout un panel et souvent leur choix peut s'avérer cornélien.

La deuxième étape est de bien identifier

ACTIONS PRÉVENTIVES :

Diminution des zones de développement potentiel des adventices et optimisation des opérations d'entretien, en remplaçant les anciens accotements de chaussées, pierreux et sujets à l'installation de la flore spontanée, par un accotement enherbé sur un mélange terre-pierre. A ce jour 9 km de chaussées ou 18 km d'accotements ont été aménagés avec une technique de semis sur accotements puis tonte. Technique écologique.

Utilisation de paillage organique (issu du broyage d'élagage dit BRF) sur pas moins de 15 cm d'épaisseur dans tous nos massifs. Et depuis 2007, mise en place d'une gestion différenciée sur les 12 ha d'espaces verts où les heures de tonte, sont descendues de 600 h/an à 350 h/an. Economie de temps de travail, d'usure des matériels, de gasoil, de réduction d'émission de gaz carbonique.

ACTIONS CURATIVES :

En 2010 acquisition d'un désherbeur à eau chaude de la marque ECOCHOCLEAN qui a l'avantage de ne pas utiliser d'énergie fossile puisqu'il fonctionne à l'électricité. Coût 27 000 € HT. Traitement à l'eau chaude, 5 fois par an, soit 250 h d'utilisation machine à 3 agents. Cela représente seulement 3 % de l'ensemble des activités des services techniques municipaux.

En 2011, acquisition d'un robot de porte pour l'entretien des allées sablées notamment du cimetière. Coût 8 000 € HT. 7 passages de deux heures par an dans les allées principales soit 14 h/an au lieu de 300h/an avec l'utilisation de la binette.

Acquisition d'une petite balayeuse tractée de marque CLOCHET pour éviter l'accumulation de substrat d'accueil de la flore spontanée dans les caniveaux notamment. Coût 14 000 € HT.

Ces matériels ont fait l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional à hauteur de 50 %.

La tonte des accotements enherbés se fait par tondeuse autoportée ISEKI dont l'acquisition est ancienne. La tondeuse effectue la coupe des 18 km en 30 h par passe pour une hauteur de coupe réglée à 10 cm.

Jean-Pierre Bruno

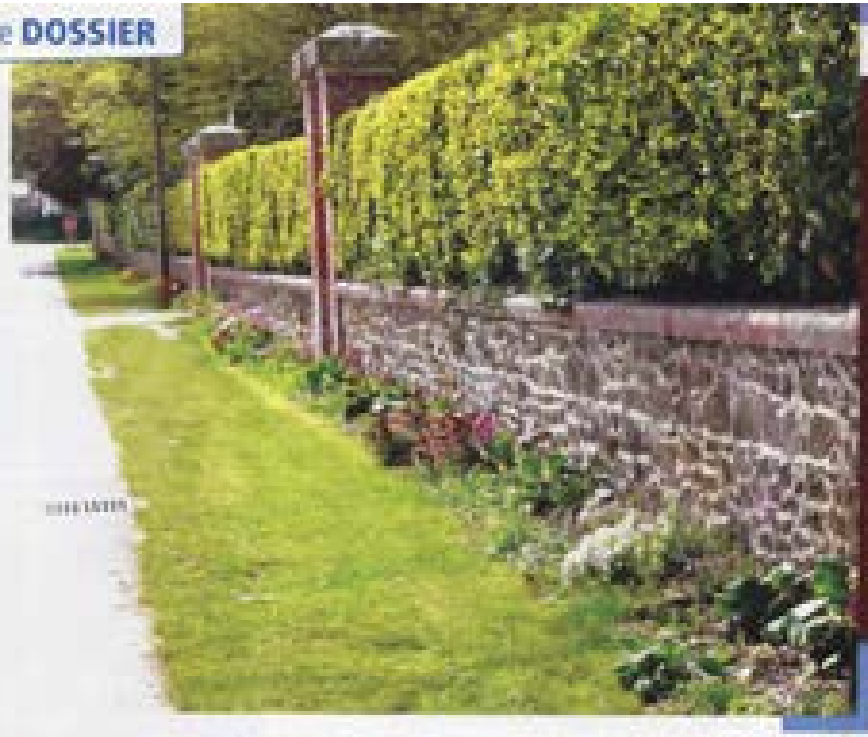

La technique

Un mélange en support composé de 70% de pierre et 30% de terre végétale qui constituera après compactage une surface permettant le stationnement occasionnel. Ce support est aussi d'un grand intérêt pour les écoulements et la gestion hydrique.

Le talage de la surface herbue est réalisé en terrasse et planté pour recevoir des plantes. Cette talage permet de maintenir la forme, de ne pas abîmer les chaussées avec les engins de coupe et aussi de participer au paysagement de la commune.

Les plantes recommandées des fiches, ont été choisies pour leur adaptation (longueurs de racines notamment) et pour leurs besoins très limités en terme d'entretien hormis 2/3 coupes hivernales ...).

Afin de maîtriser la vitesse des véhicules, nous profitons des progressions de réfection de chaussées pour en diminuer leur largeur (5 mètres maximum).

Aspect économique et environnemental

La mise en exploitation est environ 20 à 30 % moins chère qu'un aménagement traditionnel. En effet, les produits employés sont moins coûteux et leur mise en œuvre beaucoup plus simple. Cela a permis à la commune de réinvestir économiquement le reste à budget identique.

De même, l'entretien est peu coûteux.

En dehors de l'ensemble des accotements représentant moins de trois jours de travail, soit moins de 2 % du temps consacré aux espaces verts, grâce à des machines adaptées. En outre, aucun traitement chimique n'est requis, ce qui permet de ne pas exposer les personnels aux produits phytosanitaires, de faire des économies sur les produits et de réduire aussi les frais de personnel.

On peut voir également un intérêt écologique dans ces voies végétales. En effet, sur des surfaces goudronnées, l'eau s'écoule très vite et contribue rapidement des flots importants qui peuvent entraîner des débordements du réseau d'assainissement et donc de gros problèmes sur la qualité des eaux, en particulier sur les cours de fonctionnement. En plus, ces flux doivent être canalisés, et n'est supporté un réseau de canalisations assez lourd, coûteux. Les accotements enherbés permettent d'absorber et de retenir les écoulements d'eau tout en diminuant les risques précédemment cités, comme aussi des particules polluantes qui se lient ensemble, via les canalisations, dans les stations épuratoires par décantation. Enfin et dans le même temps de faire des économies substantielles sur les niveaux d'eaux pluviales.

On voit à travers ce paragraphe que les aspects économiques et environnementaux sont intimement liés et qu'il est bien difficile de faire des économies tout en préservant l'environnement.

Les Accotements enherbés

Les origines

Si les accotements enherbés sont connus depuis bien longtemps en campagne, ils le sont beaucoup moins en milieu urbanisé.

Quand la commune a choisi en 2002 d'abandonner les désherbants chimiques pour l'entretien de la voirie, la question s'est posée de trouver des aménagements les mieux adaptés pour accompagner ce choix. Nous est de constater par ailleurs que le recours effectif nécessitant des aménagements traditionnels, a mieux traitées en tant et chaussée large, est très restreint par rapport à l'ensemble de la voirie. De plus, les 50 km de voirie se trouvaient bien assez dégradés. C'est pourquoi la commune s'est orientée vers un aménagement mettant en œuvre des accotements enherbés à des endroits où la circulation était limitée, c'est-à-dire principalement dans les voies de desserte des quartiers.

Les accotements enherbés participent également à la création d'un cadre de vie naturel et agréable tout en créant un lien entre la partie de la commune tournée vers la campagne et celle tournée vers la mer.

L'expérience de la commune pour cette technique novatrice s'est développée au fil des ans à la fois dans la réalisation et dans l'entretien. Elle donne, en règle générale, entière satisfaction aux riverains et aux promeneurs. Nous comptons aujourd'hui plus de 7 km aménagés, améliorant ainsi notre cadre de vie. Dans le cadre du respect des critères de la charte environnementale, la commune a été distinguée par deux fois par le Syndicat mixte de la Côte du Goëlo (1re prix en 2008 et prix d'excellence en 2007).

L'avenir

Nous allons poursuivre notre technique d'aménagement, mais uniquement dans des endroits adaptés et après concertation avec les riverains. Dans le même temps, nous devons consolider l'expertise des services techniques notamment pour l'entretien.

Enfin, nous observons quelques expériences heureuses de fleurissement par les riverains des zones traitées (la Ville Durand, rue de Moulin, rue du Clos Bertrand etc. ...). Nous y voyons très bien matière. Le service espaces verts de la commune peut être contacté pour le choix de plantes qui ne doivent pas être trop envahissantes et bien sûr tout au long de l'année. On pourrait rêver que toutes les habitantes adhèrent bientôt ...

Quelques lieux aménagés

Rue des Rias, rue de la Mer, Bruyère, avenue Verhaeg, rue des Petites Maisons, descente de la plage de Moulin, le Clos Chapelle, rue Hervé de la Mer, rue des Bleuets, rue de Saint-Cas ...

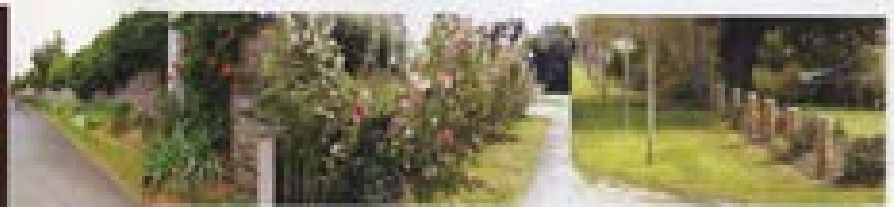

Erigeron

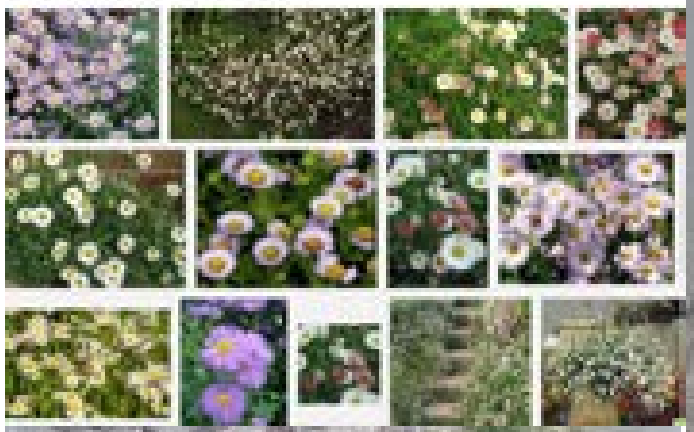

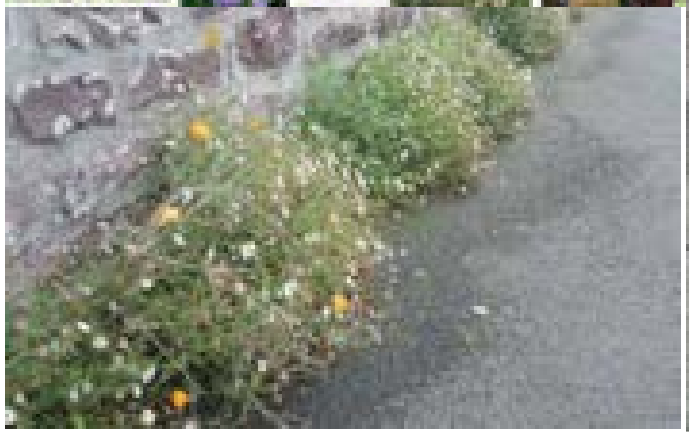

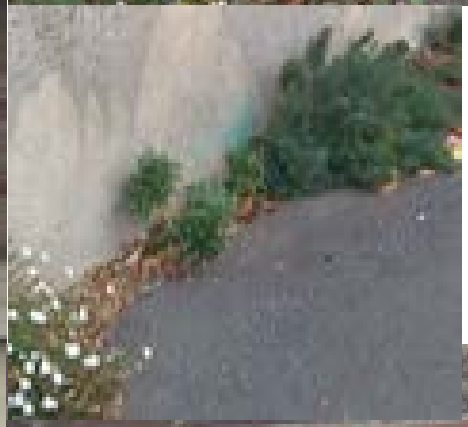

Rennes

Hôpital de Tréguier « Pierre-Yvon TRÉMEL »

Suppression

de 1km100 de bordure

Conceptions !!!!!!!!!!

Hôpital de Tréguier « Pierre-Yvon TRÉMEL »
Suppression de 1km100 de bordure

Après

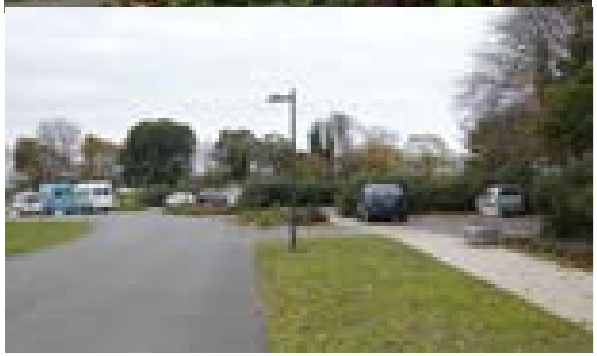

Avant

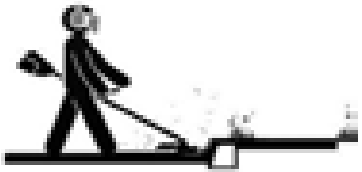

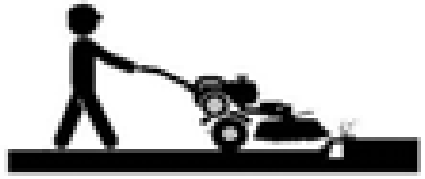

Hôpital de Tréguier « Pierre-Yvon TRÉMEL »
Suppression de 1km100 de bordure

Les différences

Hier et Aujourd'hui

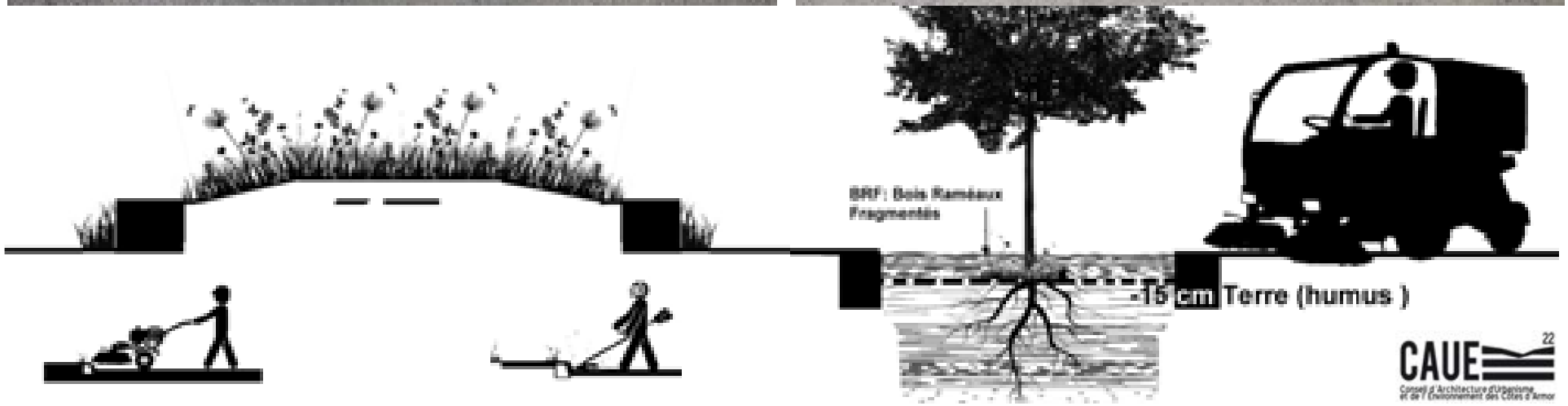

ACTIONS ENVISAGEABLES

1 -Plantations d’arbres d’avenir, le patrimoine de demain
2 -Un fleurissement pérenne
3 -L’eau de ruissellement, surface perméable
4 -Une conception qui limite les besoins de désherbage

L’Arbres : hier et aujourd’hui

80 % des arbres plantés ces 20 dernières années n’arriveront pas à l’âge adulte

La plantation est réalisée

par les services techniques municipaux

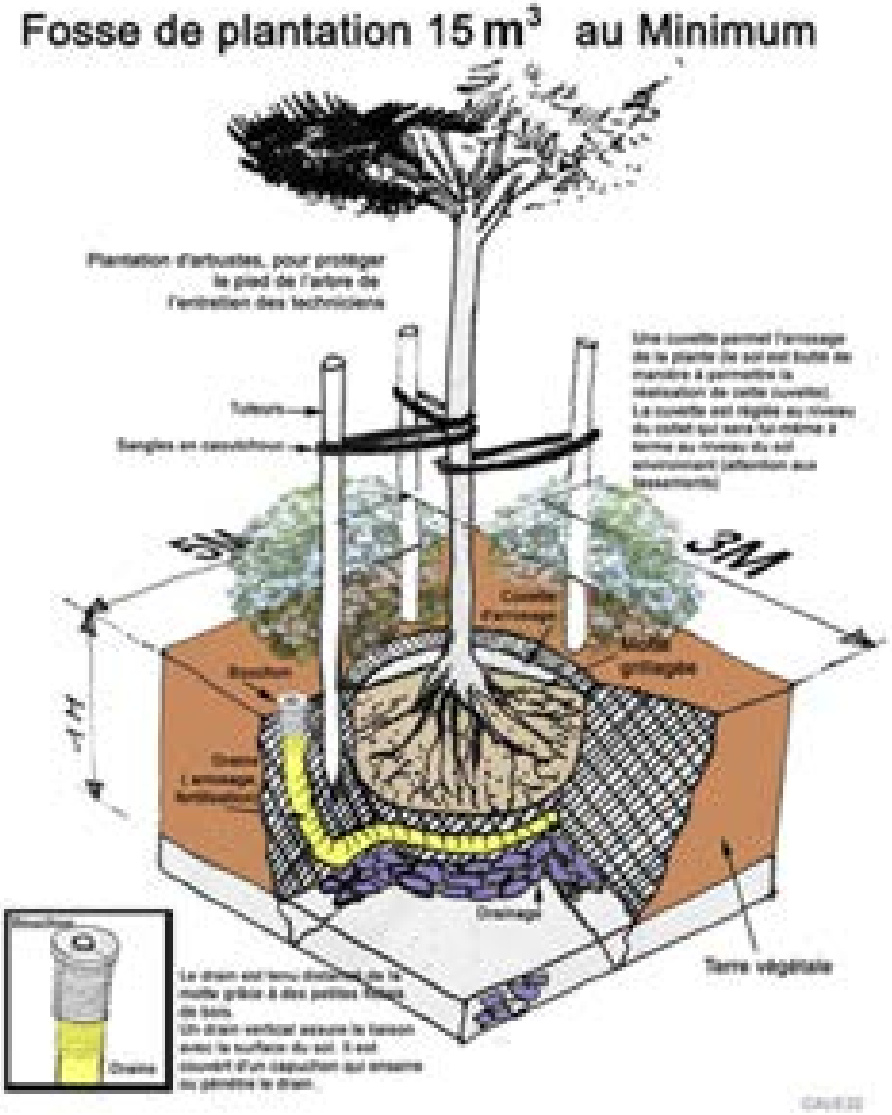

Commune de Plougonver

Arbres aujourd’hui en Côtes d'Armor

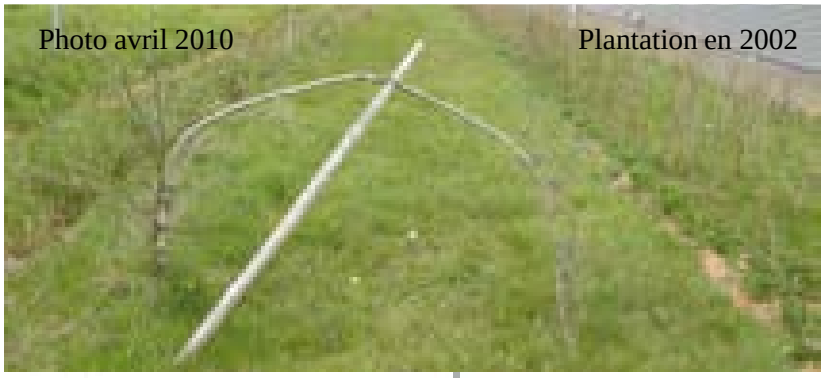

Arbres aujourd’hui

Arbre planté il y a 10ans
n'a pas poussé

Simulation de sa pousse
normale, si l'arbre n'avait pas
été blessé

Blessure par tondeuse ou
débroussailleuse(roto-fil)

Arbre (érable champêtre) planté il y a 6 ans
différence de taille

Blessure par tondeuse ou débroussailleuse(roto-fil)

Pousse normale, l'arbre n'a pas été blessé

Zoopole de Ploufragan, concepteur HYL

St-Jacques de la lande

ATELIER DE PAYSAGES

BRUEL-DELMAR. Paysagiste D.P.L.G.

Maîtrise d’œuvre

Services techniques de la commune.

Plougonver

Trélivan

Favoriser la croissance des plantes avec moins d'eau, moins de déchets, des sols « propres »… Et si on paillait ?

Comment limiter la pousse des plantes adventices ?

Comment conserver et améliorer la structure originelle d'un sol ?

Comment préserver l'humidité du sol ?

Comment optimiser des déchets organiques ?

En utilisant un paillage libre naturel

MERCI
DE RESPECTER
LES PELOUSES

35 ans après

Deco – écologique

Le paillage

Pour ne plus bêcher, ne pas peiner, travailler moins, une seule solution : couvrir le sol ! Un slogan qui devrait permettre aux vers de terre et aux jardiniers de défiler ensemble. Cette évidence pleine de bon sens, longtemps mise de côté, est aujourd'hui reprise par de plus en plus de jardiniers et d'agriculteurs.

L'application d'un paillis sur le sol permet de le protéger des rayons solaires, des fortes précipitations, limite la levée des adventices, mais surtout, peut le nourrir. Cette protection bénéficie à la structure du sol, mais également à la faune qui vit sous terre et qui nous est d'une aide précieuse. Le sol est un monde vivant et complexe, habité par de nombreuses espèces animales. Un mètre carré de prairie peut abriter jusqu'à 260 millions d'êtres vivants, et un jardin de 1000 mètres carrés accueillir jusqu'à 25 000 vers de terre qui creusent patiemment l'équivalent de 4.5 kms de galeries, assurant dans le même temps l'aération des sols et l'écoulement des eaux en profondeur.

La destruction de cette vie entraîne inévitablement la mort des sols, qui doivent alors être alimentés artificiellement.

La technique du paillage n'est pas nouvelle, elle ,résulte de l'observation du fonctionnement des forêts, un milieu naturel qui présente un équilibre proche de la perfection.

Sources :

'Materia d'autres matériaux pour jardin' édition 'le bec en l'air'
Alain renouf et patrick genty

Commune de Lantic
-Remplacement des bâches plastiques
-Par un paillage issu des déchets de taille des espaces verts

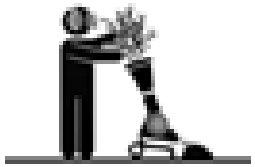

BRF: Bois Raméaux Fragmentés

Paille

Conseiller technique

jean-Luc Eon : Forestier DDTM22

LE FLEURISSEMENT

- Favoriser les plantations en pleine terre
- Pertinence du lieu d'implantation des massifs
- Pérennité et saisonnalité
- Entretien

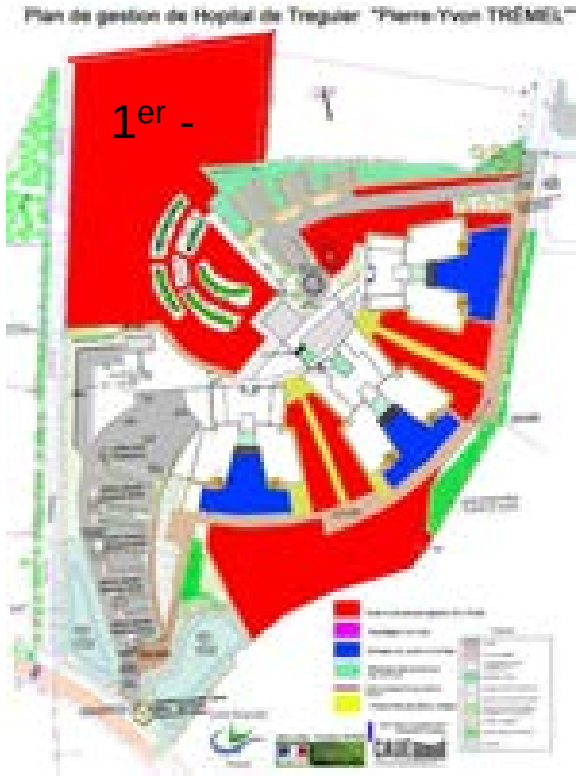

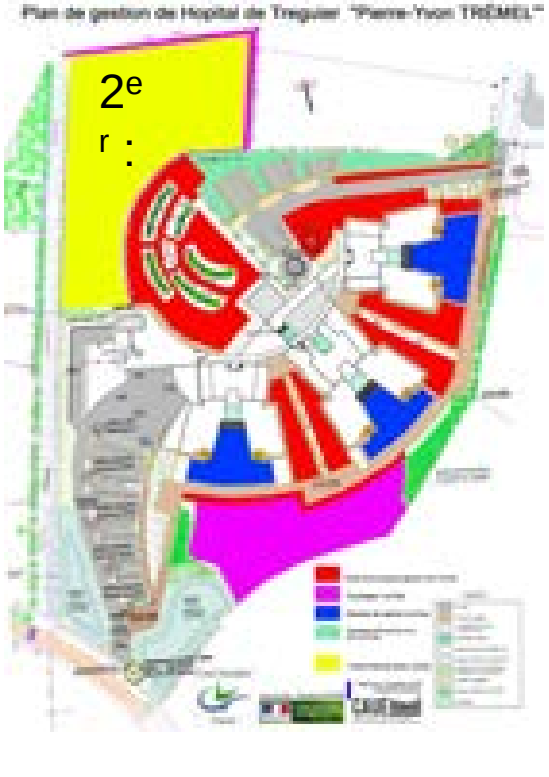

Tonte d'une pelouse (gazon) 10 à 15 fois

Fauchages 1 à 2 fois

Entretien de Jardins 4 à 6 fois

Recépage des ajoncs tous les 4 à 5 ans

clôture grillagée de type cyclone maillon

Prairie Pâturée (ânes, brebis)

CAUE 22
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor

Fleurissement annuel (2 mois de fleurs, arrosage, engrais...)

Pelouses (Entretien 15 à 20 tontes par an)

Pas ou peu d'entretien

Travaux Nov 2008

2011

La sensibilisation des acteurs

Le plan de gestion différenciée

1. Inventaire qualitatif et quantitatif des surfaces à entretenir
2. Établissement d'une typologie des espaces
3. Redéfinition des aménagements et d'un mode d'entretien adapté aux outils (largueur de coupe de la tondeuse, épaisseur du paillage lors des plantations…)
4. Achat de nouveaux outils (tondeuse mulching, broyeuse…)
5. **Concevoir de nouveaux espaces en tenant compte des contraintes de gestion (mettre autour de la table, concepteurs, gestionnaires, financiers : budgets investissement et fonctionnement**)
6. Mettre en place un suivi des résultats (qualitatif et quantitatif), des progrès et évolutions constatés

Roch de Crevoisier, architecte urbaniste
Olivier Samica, paysagiste
Sylvain Perrigault, QUARTA

TRÉMARGAT

AMÉNAGEMENT DU BOURG (2012)

La volonté communale est de requalifier la place centrale, renforcer le caractère convivial des lieux et sécuriser le passage de la départementale dans le bourg. Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale soutenue par le CAUE 22 depuis 2001. L'objectif est d'aboutir à la construction partagée d'un espace de vie répondant aux attentes de la commune et des habitants et développant l'esprit participatif largement défendu par les municipalités successives de Trémargat.

Habitants, associations, conseillers municipaux, techniciens, ont défini les besoins et mis en œuvre les travaux avec l'accompagnement du CAUE, de l'ATD et de la DDTM. L'approvisionnement en matériau s'est fait localement, l'imperméabilisation du sol est réduite et le traitement léger, adapté au cadre rural de la commune, n'ajoute pas de charges d'entretien aux employés communaux qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires.

TREMARGAT

CAUE 22

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor

L’humidité par remontées capillaires est une des formes de perturbation dans les habitats anciens

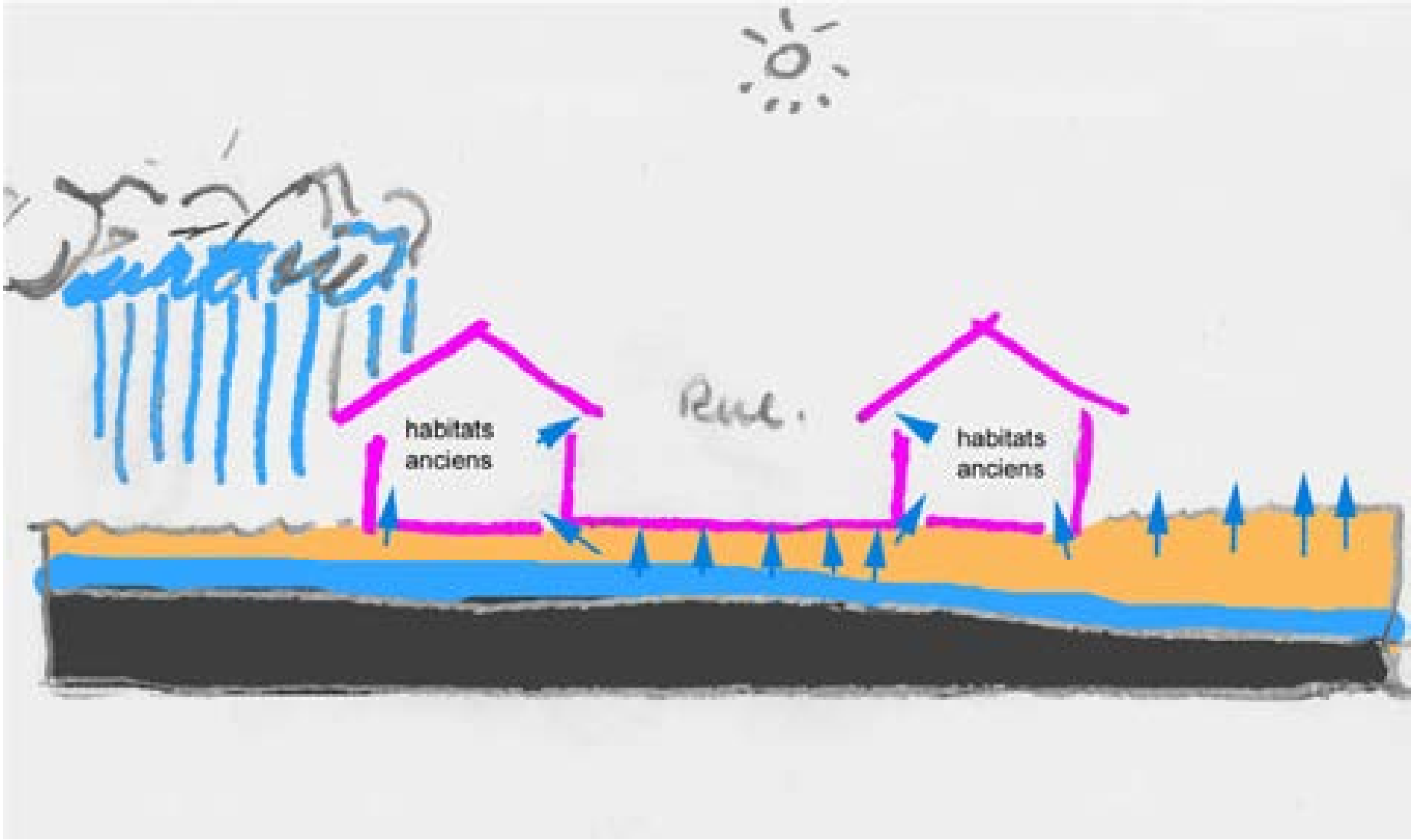

L’humidité par remontées capillaires est une des formes de perturbation dans les habitats anciens

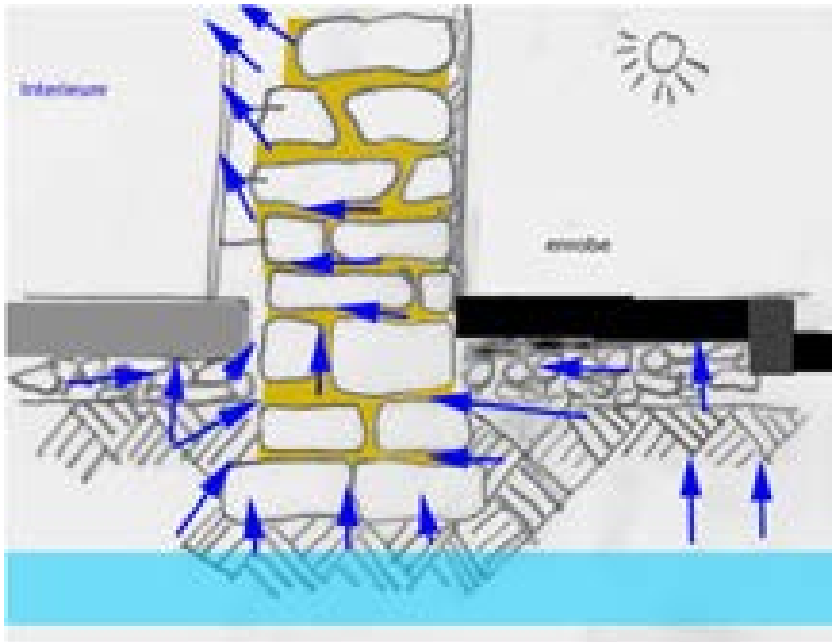

Commune de Saint-Thelo, mise en valeur du bourg
Travaux réalisés par les employés communaux et des habitants du bourg sur les conseils du CAUE22

Saint-Thelo

« Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »

CONCEPTION ET GESTION DURABLE DES ESPACES PUBLICS

Actions citoyens

CAUE 22
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor

SAINT-THÉLO

Le Telegramme 20/03/2006

300 plants divers mis en terre dans le bourg

A l'invitation de la commune, une vingtaine de bénévoles s'est réunie lundi, afin de mettre en terre 300 plants, dont des variétés d'hortensias.

Autour du Musée des toiles, hortensias et chamelles n'ont plus qu'à pousser.

Le projet a pris naissance, suite au passage dans la commune, d'un architecte paysagiste, amoureux de patrimoine bâti. Tombé sous le charme des vieilles pierres, il s'est imaginé le bourg agrémenté de quelques bosquets et plantes fleuries supplémentaires et pourquoi pas des hortensias. L'idée du paysagiste a été communiquée à la municipalité, qui, à son tour, a consulté la population. Il n'en a pas fallu plus pour donner naissance à cette grande entreprise fleurie collective.

Plusieurs jours de travail

Plusieurs jours seront nécessaires pour installer les plants, autour de l'église, dans le lotissement (remplacement d'espèces en fin de vie), aux abords du Musée des toiles et un peu partout dans le bourg. D'ici la fin de la semaine, chamilles, rhododendrons, pruniers, sauges, lavandes et hortensias prendront place au pays des toiles de lin.

LE COURRIER INDEPENDANT ▶22 JEUDI 30 MARS 2006

Fleurissement • Des bénévoles

300 nouveaux plants

Une vingtaine de bénévoles a pris part à l'opération fleurissement.

A l'initiative de la municipalité, une opération « fleurissement » de grande envergure s'est déroulée sur l'ensemble du bourg. L'idée a germé petit à petit et a été soufflée l'été dernier par le programme de la prochaine édition d'hortensias de Pontrieux qui a visité le bourg avec l'Adeac Pédestre accompagné du CAUE, et a été validé par la configuration et son fleurissement. La commune a donc investi dans environ 300 plants d'hortensias mais aussi d'autres fleurs et espèces telles chamélias, rhododendrons, pruniers, sauges, lavandes et hortensias qui ont été plantés dans le bourg et plus particulièrement dans le secteur du musée, de l'église et dans le lotissement en remplacement d'espèces en fin de vie. Soulignons que l'été prochain il faudra faire un détour par Saint-Thélo pour découvrir un fleurissement d'exception.

Commune Saint Thelo
plantation de 3 chênes
sur la place de l'eglise

simulation caue22
juin 2012

Chêne Pedonculé 18/20
Arbres Tiges flèchee solitaire
planté 3 fois en motte grillagée
"bodenaee",ou " benelux" bleu
Amelanchiers canadensis
"Lemonei" - Sauge - Fleur rouge

CAUE

CAUE 22

Fondation de France

Tadashi kawamata 2002-2006
Saint-Thelo

Un aménagement paysager à l'entrée du bourg de Runan

jeudi 17 décembre 2009

Une douzaine de personnes, lundi aux abords de l'école primaire, ont engagé des travaux d'aménagement paysager.

Des élus autour d'Yvon Le Bianic, maire, des bénévoles, ainsi que responsables du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) et de la direction départementale de l'agriculture (DDEA), avaient chaussé les bottes, pour une journée de plantation. Vingt-six châtaigniers ont été plantés, avec à leurs pieds des hortensias. « **Ceci, d'une part pour habiller le pied des châtaigniers, et d'autre part pour éviter de blesser l'arbre lors des travaux d'épurage ou de fauchage** » nous indique Didier Pidoux du CAUE.

350 m de plants

Le chantier a pu prendre place après que les talus ont été recouverts, il y a quelques mois, par de la paille. « **Il s'agit en fait d'une méthode ancestrale. Nos grands-parents l'utilisaient autrefois. C'est mieux que le système de la bâche en plastique, que l'on doit normalement retirer au bout de trois ans. Cette paille retient l'humidité pour le bon départ des plants. Cette paille disparaît dans le temps, pour laisser place à de l'herbe** », ajoute Jean-Luc Eon de la DDEA.

Le long de la départementale, et à l'entrée du bourg, ce sont 350 m de talus qui voient arriver de nombreux plants. Outre les châtaigniers, les jardiniers ont planté de l'ajonc et du genêt, « **ainsi que des fruitiers comme des pruniers, des pommiers et noisetiers autour d'un espace qui pourra recevoir ultérieurement une prairie fleurie, et un petit parking** ».

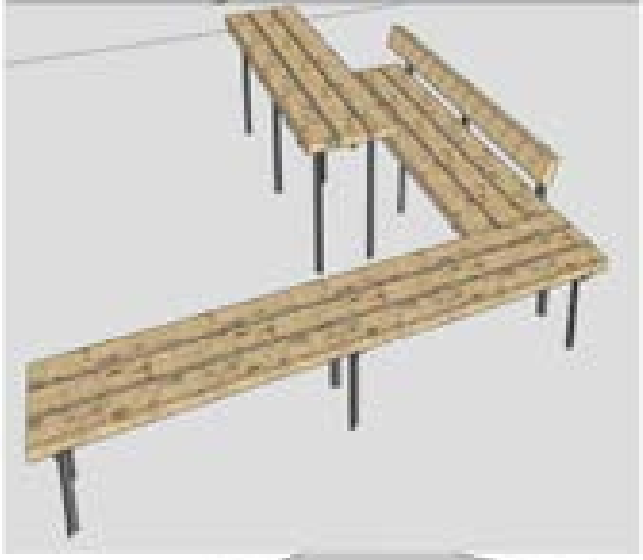

CAUE 22

RUNAN

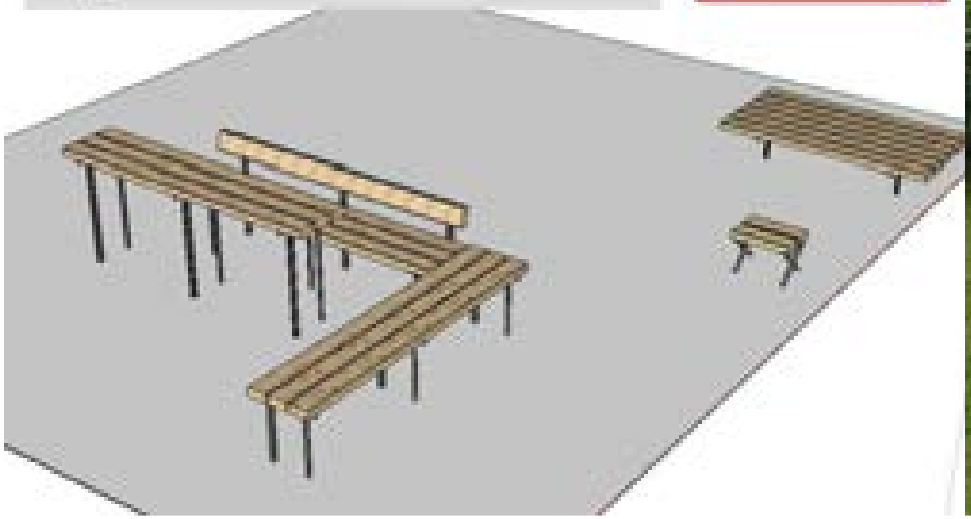

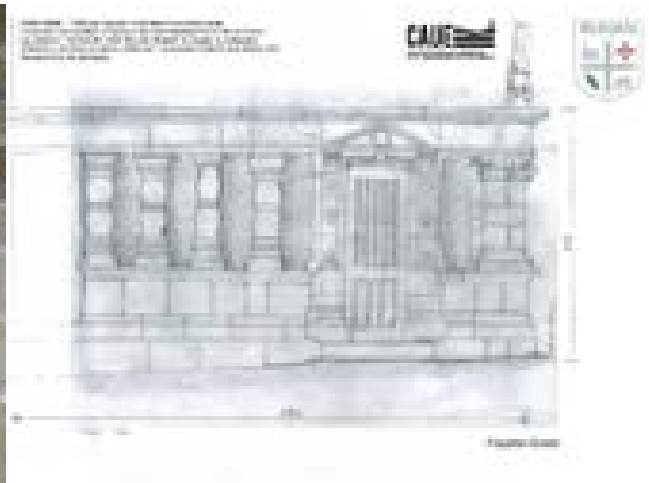

2015 Tania Mouraud

Ossuaire de l'Eglise de Runan

Un projet pour un ossuaire crée une disposition d'humilité, le respect du culte des morts et une écoute des habitants d'une région ainsi que l'attention à ses us et coutumes.
Dans cet esprit, j'ai réfléchis à la réhabilitation de l'ossuaire du XVIème siècle attenant à l'église de Runan en envisageant de créer un lieu évocant le silence et le respect de la dignité des anciens.

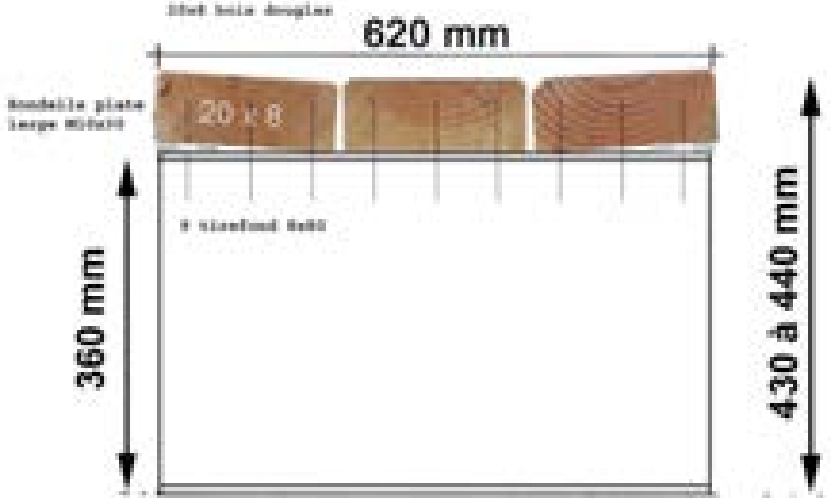

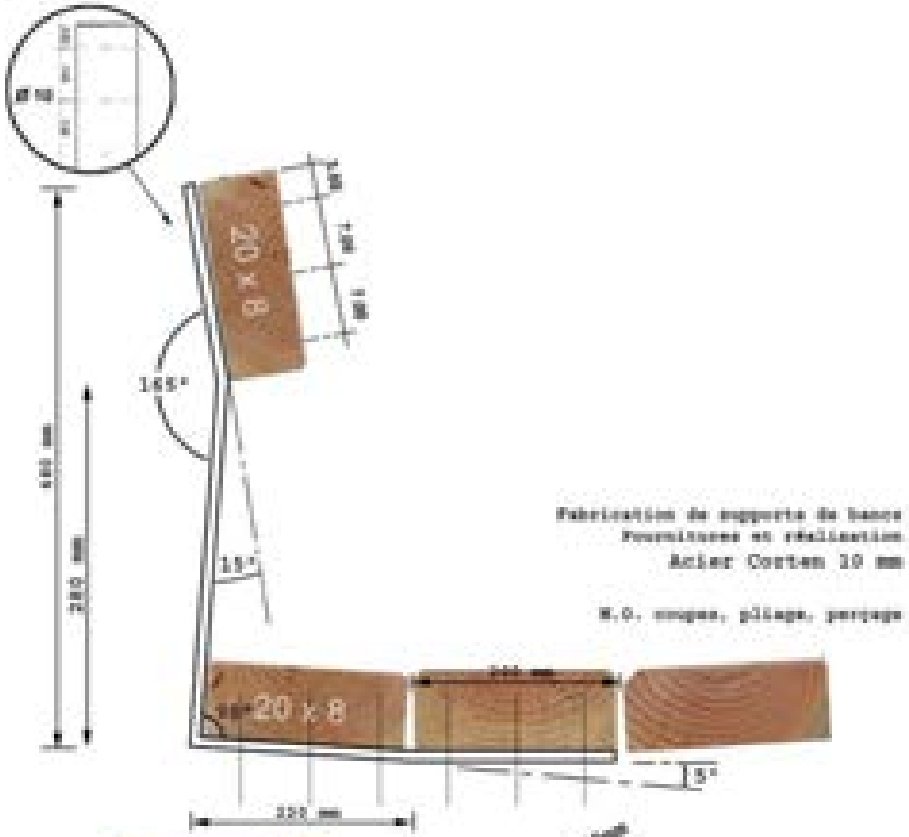

Fabrication de supports de bancs
Fournitures en réalisation
Acier Corten 10 mm

M.O. coupes, pliage, perçage

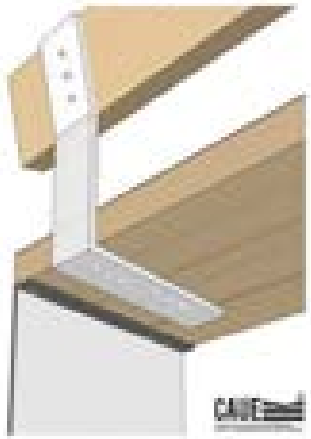

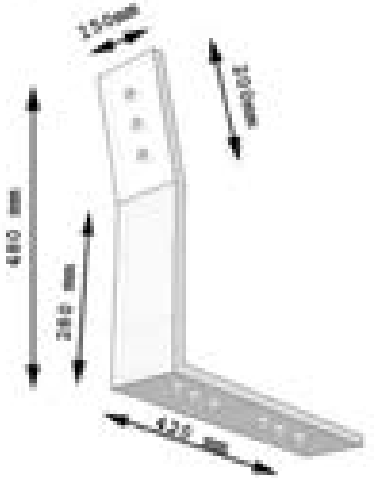

Fabrication de supports de bancs
Fournitures en réalisation
Acier Corten
M.O. coupes, pliage, perçage

CAUE 22
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement des Côtes d'Armor

axo dossier banc

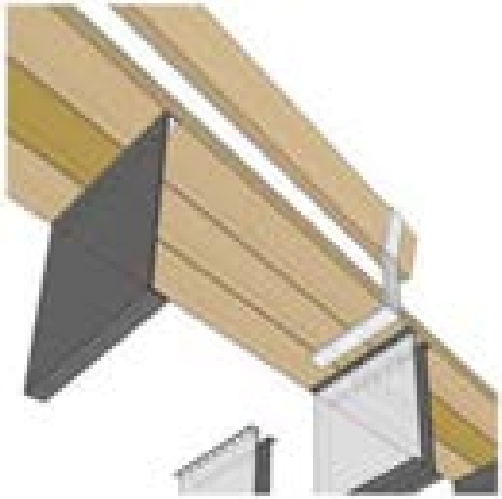

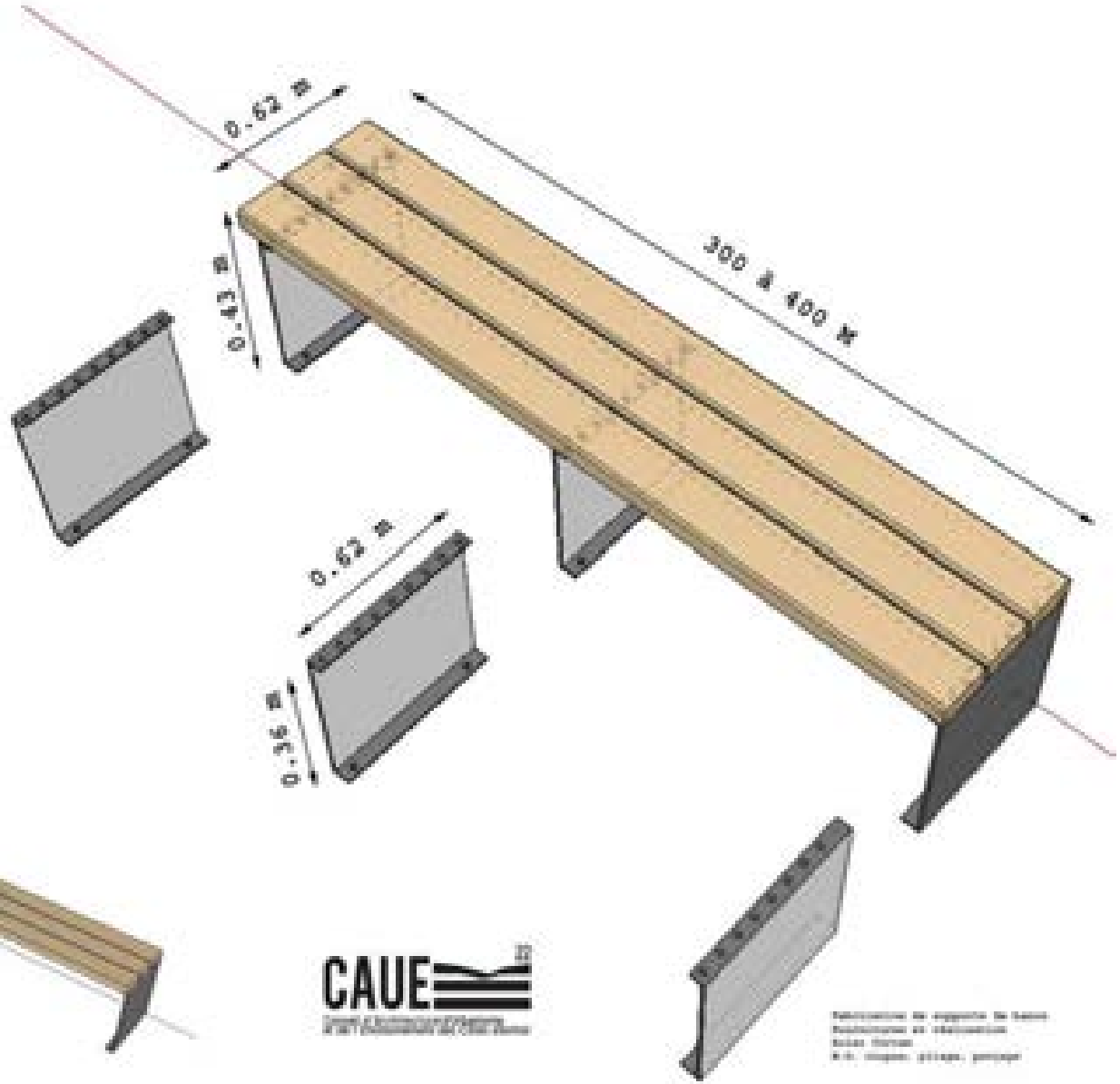

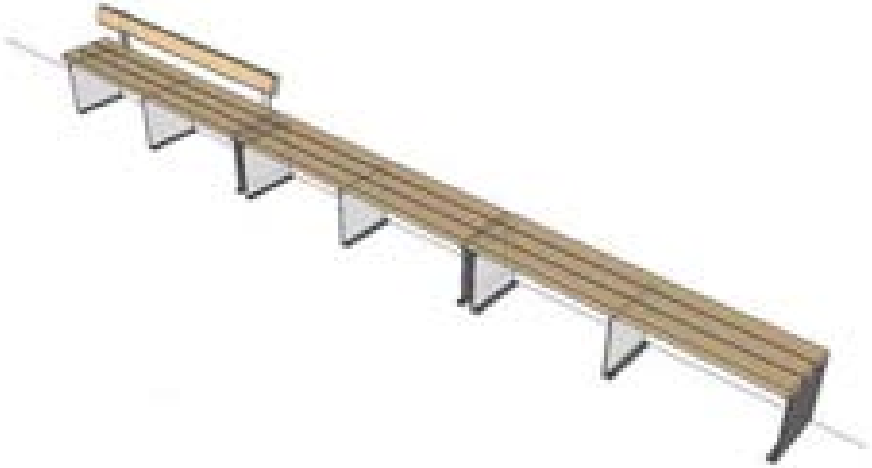

CAUE

Fabrication de supports de bancs
Assemblages en rabotuscrue
Bois massif
R.A. rouges, grisâtre, gerçure

La roche Jagu

ERQUY

ERQUY

Construire du mobilier pour la cour

CP / CE1
Anne-Marie BUREL Directrice
2007 / 2008

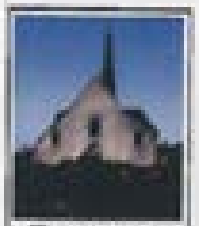

Commune
Saint-Juvat

CAUE 22

Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement des Côtes d'Armor

Nous avons choisi d'enlever deux tilleuls creux. Pour les reconnaître, Didier a tracé une croix sur les deux arbres avec la bombe de peinture.
Mais on doit d'abord demander l'autorisation au maire.

On va enlever le bitume autour des arbres.
Didier a tracé un carré autour des deux arbres pour savoir où creuser. On va creuser avec des pioches et des bêches.

Tous dans un carré...

... puis dans l'autre.

Pour finir, nous sommes retournés en classe. Didier nous a expliqué que si les arbres ne peuvent plus respirer, c'est pour deux raisons :

- Il y a du bitume au pied des troncs donc les arbres ne respirent plus. S'il y avait de la terre autour du pied, les tilleuls seraient en bonne santé.

Saint-JUVAT
aménagement du bourg
programmation

2009

ISABELLE HERVIO :
Paysagiste (DPLG) conseiller au *CAUE 22* :
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor

saint-juvat

Ouest
France
TABAC

Saint-Juvat
Simulation CAUE22
Etat des lieux

CONTEXTE

Commune du patrimoine rural située au cœur du pays des faluns, caractérisée par un habitat de terre (argiles rouges)
et de roches calcaires (faluns), SAINT-JUVAT (649 habitants) est située à une dizaine de kilomètres au Sud de Dinan dans le département des Côtes d'armor.
Depuis 1984 les jardiniers de la commune se sont investi dans le fleurissement de la commune lui permettant à nombreuses reprises d'être classée 'village fleuri 4 fleurs' (dernier renouvellement en 2008)
La municipalité souhaite aujourd'hui réfléchir sur l'aménagement du centre bourg et de ces abords pour faciliter le déplacement des résidents, l'accès aux équipements publics et valoriser son patrimoine bâti
La zone d'étude est située dans le périmètre de deux monuments inscrits (calvaire situé au pied de l'église et croix de la Mettrie, située 350 m au nord du périmètre d'étude)
Le document d'urbanisme en vigueur est constitué de la carte communale
Travaux et projet en cours :

•2010

- ►Création d'un lotissement sur 3000m² en limite Nord-est du centre-bourg : déclaration préalable déposée pour la création de trois lots (un compromis de vente signé)
- ►Travaux d'enfouissement des réseaux aériens (première et deuxième tranche)
- ►Travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable (septembre)
- ►Modification d'un mur de clôture en pierre pour faciliter la visibilité des automobilistes au carrefour de la rue Saint-Juvat au Paradis et de la départementale D12 Dinan /Plouasne (début des travaux 6 juillet)

► 2010-2011

- ⇒ travaux d'assainissement d'eaux pluviales (schéma directeur en cours, travaux à prévoir en fin d'année 2010, début 2010
- ⇒ réalisation d'une aire d'accueil et de services à l'attention des camping-caristes, située sur l'actuel parking de la bibliothèque (ruelle au Nord de l'école élémentaire)
- ⇒ Signalétique routière et touristique à revoir. Il est également projeté de nommer et numéroter les rues du village.
- ⇒ Réflexion en cours pour l'aménagement par la commune de bâtiments très intéressants rue de Saint-Juvat au Paradis (projet de logements locatifs pour personnes âgées) Cet ensemble de construction regroupe l'actuel atelier municipal + 2 bâtisses en terre et en faluns. L'une de ces bâtisses bénéficiera de travaux de restauration en juillet prochain dans le cadre de la formation au titre d'artisan du patrimoine (stéredenn-Eclis) ; l'autre bâtisse devrait voir avant l'hiver prochain, sa toiture retirée, ses murs bâchés et ses cheminées étayées

► 2011

- ⇒ Jardins partagés (premier jardin créé en 2008): création d'une association en lien avec le projet de jardin de l'école et de l'association de jeunes.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le principal objectif de cette étude est de redonner la place aux piétons dans le centre bourg en créant des aménagements qui concilient confort et attractivité afin de donner envie de marcher, de s'arrêter, de visiter :

- Faciliter les liaisons piétonnes entre les équipements communaux (bibliothèque, salle des associations, salle des fêtes, mairie, école primaire et maternelle, église, cimetière, terrains de foot...), les commerces (bar/tabac, supérette) et les zones d'habitats les plus denses (en tenant compte des lotissements en projet) Tous sont situés à moins de 500 m de l'église. L'aménagement devra aussi prendre en compte le Village de la Hautière situé à moins d'un kilomètre au sud du centre bourg et à partir duquel les enfants vont à pied à l'école.
  Réflexion sur le gabarit des voies, le traitement des accotements, la végétalisation des pieds de façades, la connexion des différentes zones d'habitat avec les services et les commerces.

- Ralentir la circulation automobile en provenance des quatre entrées du bourg, empruntant les routes départementales D64 et D12

- Retrouver une place de bourg où l'église ne soit pas traitée en rond point et où les habitants puissent se retrouver : Dégagement des stationnements existants en préservant l'arrêt minute pour les principaux services, création d'un nouveau parking en proximité des écoles (parcelle pressentie à l'Ouest de l'école maternelle), traitement des parkings permettant la polyvalence des lieux en absence de voiture. Cette place sera aménagée en liaison étroite avec l'église (réflexion sur le parvis, la localisation du monument aux morts) et l'ancien commerce de la place de l'école mis à la disposition des associations depuis janvier 2010.

- Permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes des principaux équipements publics notamment l'école, la mairie, l'église, la salle des associations.

- Dégager une terrasse devant le bar situé rue de Dinan (réflexion sur la localisation de cette terrasse, son confort, son attractivité notamment par la qualité des perspectives qui s'en dégage, son ensoleillement….)

- Mettre en valeur le circuit de découverte du bourg existant, lui-même connecté au GR de Pays (Tour du Pays Gallo) qui relie Rennes à Saint-Malo et par-delà au GR 34 (sentier des douaniers qui longe la côte) en tenant compte d'une aire de camping naturel près de l'étang et de la création d'une aire de camping-car au centre bourg (près de la bibliothèque)

- Mettre en valeur les abords de l'étang (zone de pêche, fête communale, aire naturelle de camping

Orienter le fleurissement vers l'utilisation de plantes pérennes tout en conservant le caractère exceptionnel du fleurissement de Saint-Juvat:

- Afin de réduire le recours aux jardinières tout en permettant la mise en valeur des façades et pied de murs des maisons.
- Les conditions d'entretien de l'aménagement doivent permettre d'obtenir un objectif zéro-phyto.
- Les propositions devront tenir compte des moyens humains et financiers d'une petite commune rurale : équipe de deux jardiniers à plein temps renforcée l'été par un pool de saisonniers (1 équivalent temps plein)

Mettre en valeur le patrimoine bâti de Saint-Juvat

- Dans le cadre du label 'Commune du Patrimoine Rural', Saint-Juvat a bénéficié d'un inventaire du patrimoine bâti. Les édifices les plus remarquables pourront être mis en valeur de manière privilégiée. Un plan d'aménagement patrimonial a été élaboré fin 2009 pour une application sur 3 ans ; il privilégie la zone Nord du bourg, correspondant au hameau « maison rouge

« PHILOSOPHIE » DE L'AMÉNAGEMENT RECHERCHÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

Les propositions devront être simples, pertinentes, mettant en valeur l'identité et le patrimoine du bourg, elle devront aussi être compatibles avec les moyens techniques et financiers d'une commune rurale. A ce titre elles devront favoriser au maximum une mise en œuvre en régie.

Les travaux, notamment de plantations, seront réalisés par les employés communaux et le choix des végétaux et des techniques de plantation seront discutés avec les jardiniers de la commune et l'association de bénévoles qui participe à l'entretien.

L'étude entrera dans le cadre d'un projet ECO-FAUR : les propositions d'aménagement devront permettre de mieux respecter l'environnement, favoriser le lien social et faire participer la population à l'élaboration du projet.

AIRE D’ÉTUDE

Les concepteurs, dans la phase diagnostic, devront **au minimum** prendre en compte une aire d’étude englobant :

- Au Nord, l’étang, le point de connexion entre le circuit de découverte de la commune et le GR 340 , le nouveau projet de lotissement et les zones constructibles.
- A l’Est, la zone d’activités, sur la route de Saint-André-des-Eaux (RD 64)
- Au Sud-Est, le cimetière.
- Au Sud-Ouest, le village de la Hautière.
- A l’ouest, l’intersection entre la route départementale D64 et la voie communale n°4, le lotissement et les terrains constructibles situés à l’ouest et au sud de l’école.
- Au nord-ouest, le terrain de football, les lotissements et les zones constructibles

Le périmètre d’étude de la phase travaux précisé à l’issue de la phase diagnostic (permettant de définir des priorités) se concentrera autour du centre bourg et des principaux lieux de vie.

AB

AIRE D'ETUDE

terrain de sport
services
mutation
commerces, activités

MISSION PROPOSÉE

_____

_____

La mission confiée aux concepteurs se compose deux tranches :

1) Une **tranche ferme** qui part du diagnostic jusqu'au projet stade AVP

2) Une **tranche conditionnelle** qui inclut l'ensemble du projet d'aménagement du bourg jusqu'à la réception du chantier.

<u>Tranche ferme</u>:

1 Une phase diagnostic *sur l'ensemble de l'aire d'étude**: 2 mois***
La phase de diagnostic est la phase d'appropriation des lieux et de ses problématiques par l'équipe d'étude.
Elle est essentielle pour la suite des travaux car elle permet d'avoir une vision urbaine globale.
Elle permettra de valider l'aire d'étude et donner les premières intentions de projet

2 Une phase esquisse *sur le secteur proposé par les concepteurs lors du diagnostic et validé par la maîtrise d'ouvrage: 3 mois*

A défaut de proposer classiquement 3 esquisses différentes à la même réunion la maîtrise d'ouvrage préfère que l'équipe mandatée pour l'étude présente une seule esquisse qui pourra évoluer selon les besoins et remarques du comité de pilotage (modification ne pouvant excéder 3 réunions de présentation.

3 Une phase avant projet (AVP)

Le parti d'aménagement devra répondre au cahier des charges et comprendre des **plans** et des **schémas** dont le nombre et la consistance sont laissés à l'initiative du concepteur mais comprenant au moins :
Un **plan d'aménagement** au 1/200^{e} et coupe de terrain au 1/50^{e}, description des principaux matériaux proposés pour la voirie et choix des plantations.
Une **coupe de profil** des aménagements prévu devant le café
Un **coupe de profil** devant le commerce
Une **coupe de profil** autour de l'église
Chiffrage prévisionnel des travaux.
Calendrier prévisionnel des travaux
Le guide d'entretien des espaces aménagés en tenant compte des moyens humains et techniques de la commune.

.

Concertation

Les élus de ST JUVAT souhaitent étendre cette démarche par une large consultation avec la population. Elle pourra prendre la forme d'une exposition et d'une réunion publique.

Délais

Le concepteur disposera d'un délai total de huit mois à dater de la signature du contrat.

Le démarrage de l'étude est envisagé automne de l'année 2010. Le démarrage des travaux est envisagé printemps

Composition de l'équipe

L'équipe comprendra au moins un architecte-urbaniste ou / et un paysagiste diplômé associé à un bureau VRD.
La pluridisciplinarité de l'équipe sera appréciée ainsi que son expérience dans le domaine du traitement des espaces publics (voirie, place, assainissement, plantations) en bourgs ruraux.

Tranche conditionnelle

A l'issue de la première tranche, le maître d'ouvrage pourra confier à la même équipe la phase travaux de l'aménagement du bourg, de l'élaboration du projet définitif à la réception de chantier.

Commune de Saint-Juvat (22)

Etude d'aménagement du Bourg

Marché d'étude et de maîtrise d'oeuvre

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Commune de Saint-Juvat (649 habitants) située à 15 kms au Sud de Dinan

OBJET DU MARCHE: Etudes d'aménagement du centre bourg, des espaces publics et de l'accessibilité des équipements publiques aux personnes à mobilité réduite

CONTENU DE LA MISSION La mission comprend :

Une tranche ferme comprenant les éléments suivants : Diagnostic, Esquisse et Avant-Projet.
Une tranche conditionnelle de la phase PRO à la réception du chantier

MODE DE PASSATION: Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

MODALITES D'ATTRIBUTION: Une première sélection de 3 ou 4 équipes sera effectuée à l'issue de l'examen des compétences, moyens et références des candidats. Le programme sera alors envoyé aux candidats présélectionnés

La sélection finale se fera après audition des candidats devant la commission municipale, durant laquelle chaque équipe pourra exposer sa démarche et les honoraires proposés pour cette étude.

Peuvent faire acte de candidatures les équipes pluridisciplinaires, présentant les compétences en architecture, en paysage spécialisé dans la conception des espaces publics et en V.R.D. Le mandataire, nommément désigné, sera diplômé dans l'une des deux premières compétences.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1) Lettre de candidature et de motivation
2) Documents d'ordre administratif et technique en 1 seul exemplaire pour chaque membre de l'équipe candidate.

a. note de présentation de l'équipe,
b. pièces visées à l'article 45 du Code des Marchés Publics,
c. notice précisant les moyens, les compétences,
d. un dossier de références présentant des opérations similaires (en conception et en réalisation de travaux) auxquelles ont participé les membres de l'équipe candidate au cours des 3 dernières années.

DEPOT DES CANDIDATURES : Les candidatures seront adressées à :Mairie de Saint-Juvat, 22940 Saint-Juvat

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au …….2010 avant 16h00 heures, délai de rigueur.

DATE D'ENVOI

Présélection des candidats
18 janvier 2011

17 dossiers de candidatures:

Les références présentées par les candidats ne sont pas conformes à l'attente de la municipalité, la commission les trouve trop minéraux, trop routiers, ou trop horticoles loin de l'identité qu'elle se fait d'une commune rurale.

La commission décide de ne pas donner suite à ce marché adapté et de relancer la procédure en reprécisant les références recherchées, et la philosophie (travaux en partie en régie, travail fin de nivellement). L'ensemble des candidats sont invités à se représenter avec des références plus en adéquation avec la philosophie recherchée par la municipalité.

Ouest-France Côtes-d'Armor
Mercredi 16 février 2011

Commune de **Saint-Juvat - 22630**

Marché d'étude d'aménagement du Bourg et de maîtrise d'oeuvre

Procédure adaptée

2e parution modifiée suite AAPC du 19 novembre 2010 déclaré infructueux

1. Identification de l'organisme qui passe le marché : commune de Saint-Juvat (649 habitants) située à 15 kms au sud de Dinan.
2. Objet du marché : études d'aménagement du centre bourg et de l'accessibilité des équipements publics et commerces aux personnes à mobilité réduite (PMR).
3. Contenu de la mission :
La mission comprend :
- Une tranche ferme comprenant les éléments suivants : diagnostic, esquisse et avant-projet ;
- une tranche conditionnelle de la phase PRO à la réception du chantier.
4. Mode de passation : procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.
5. Renseignements :
Une note de synthèse des objectifs du projet sera adressée sur demande envoyée à l'adresse mail : commune.et.paysage@wanadoo.fr
6. Composition du dossier de candidature :
1. Lettre de candidature et de motivation.
2. Documents d'ordre administratif et technique en 1 seul exemplaire pour chaque membre de l'équipe candidate :
a) Note de présentation de l'équipe.
b) Pièces visées à l'article 45 du Code des marchés publics.
c) Notice précisant les moyens, les compétences.
d) Un dossier de références présentant des opérations similaires (en conception et en réalisation de travaux) auxquelles ont participé les membres de l'équipe candidate au cours des dernières années.
La municipalité recherche notamment des concepteurs ayant des références en aménagement de centres bourgs ruraux intégrant harmonieusement les problématiques PMR, voies partagées, surfaces poreuses.
Peuvent faire acte de candidature les concepteurs présentant les compétences en architecture, en paysage spécialisé dans la conception des espaces publics. Ils pourront s'associer à un bureau en VRD. Le mandataire nommément désigné sera diplômé dans l'une des deux 1ères compétences.
7. Modalités d'attribution :
Une 1re sélection de 3 ou 4 équipes sera effectuée à l'issue de l'examen du dossier de candidature.
Le programme sera alors envoyé aux candidats présélectionnés.
La sélection finale se fera après audition des candidats devant la commission municipale, durant laquelle chaque équipe pourra exposer sa démarche et les honoraires proposés pour cette étude.
8. Dépôt des candidatures : les candidatures seront adressées en recommandé avec AR ou déposées à : mairie de Saint-Juvat, Le Bourg, 22630 Saint-Juvat avant le jeudi 3 mars 2011 à 12 h 30.
9. Date d'envoi à la publication : le 11 février 2011.

Commune de SAINT-JUVAT

Aménagement du bourg
Note de présentation

Contexte

Commune du patrimoine rural située au cœur du pays des faluns caractérisée par un habitat de terre (argiles rouges) et de roches calcaires (faluns), SAINT-JUVAT (649 habitants) est située à une dizaine de kilomètres au Sud de Dinan dans le département des Côtes d'armor.
L'implantation du bâti et des équipements publics est caractérisée par des seuils nettement en surplomb de la voirie et difficile d'accès.
Depuis 1984 les jardiniers se sont investis dans le fleurissement de leur commune lui permettant à de nombreuses reprises d'être classée « village fleuri 4 fleurs » (dernier renouvellement en 2008).
La municipalité souhaite aujourd'hui réfléchir sur l'aménagement du centre bourg et de ces abords pour faciliter le déplacement des résidents, l'accès aux équipements publics et valoriser son patrimoine bâti.
La zone d'étude est située dans le périmètre de deux monuments inscrits (calvaire situé au pied de l'église et croix de la Mettrie, située 350 m au nord du périmètre d'étude). L'avis des architectes des bâtiments de France sera sollicité avant le dépôt du dossier ECO-FAUR.

Objectifs

•La mise en accessibilité (PMR) des principaux bâtiments publics et commerciaux (église, mairie, épicerie, café) constituera un point important du travail de conception Une analyse particulièrement fine des nivellements à partir de coupes et profils de voirie sera nécessaire pour garantir une bonne intégration de ces accès sur l'espace public et les façades bâti.
•La municipalité souhaite valoriser le caractère rural de sa commune et préserver autant que possible un traitement homogène des rues, limiter les marquages de sol, les bordures, et favoriser la porosité des terrains aménagés.
•Elle attend de même une nouvelle stratégie de valorisation par le végétal de sa commune en liaison avec les agents techniques communaux et l'objectif « zéro-phyto » pour l'entretien.
•Le projet entrera dans le cadre du programme ECO-FAUR(dépôt du dossier sept 2011)
•.

« Philosophie » de l'aménagement recherché par la municipalité

Les propositions devront être simples, pertinentes, mettant en valeur l'identité et le patrimoine du bourg, elles devront aussi être compatibles avec les moyens techniques et financiers d'une commune rurale. A ce titre, elles devront favoriser une homogénéité de traitement de sol, et favoriser au maximum une mise en œuvre en régie.
Les travaux, notamment de plantations, seront réalisés par les employés communaux et le choix des végétaux et des techniques de plantation seront discutés avec les jardiniers de la commune et l'association de bénévoles qui participe à l'entretien.
L'étude entrera dans le cadre d'un projet ECO-FAUR : les propositions d'aménagement devront permettre de mieux respecter

l'environnement, favoriser le lien social et faire participer la population

24 cabinets ont répondu

4 équipes retenues après vote :

n°10 Ersilie
n°2 De Crévoisier+Tixerand+tetragone
n°5 Courchinoux
n°7 Planchais

Après l'audition, Sélection de l'équipe R.Crévoisier, architecte DPLG, C.Letixerant, Paysagiste DPLG, et Terragone, bureau VRD

R.Crévoisier, architecte DPLG, C.Letixerant, Paysagiste DPLG, et Terragone, bureau VRD

L'ETOILE
BAR
TABAC
PRESSE
JEUX

Commune de saint Juvat

http://www.caue22.fr/expo_parcours_paysager.html

Exposition / Edition
Parcours paysager

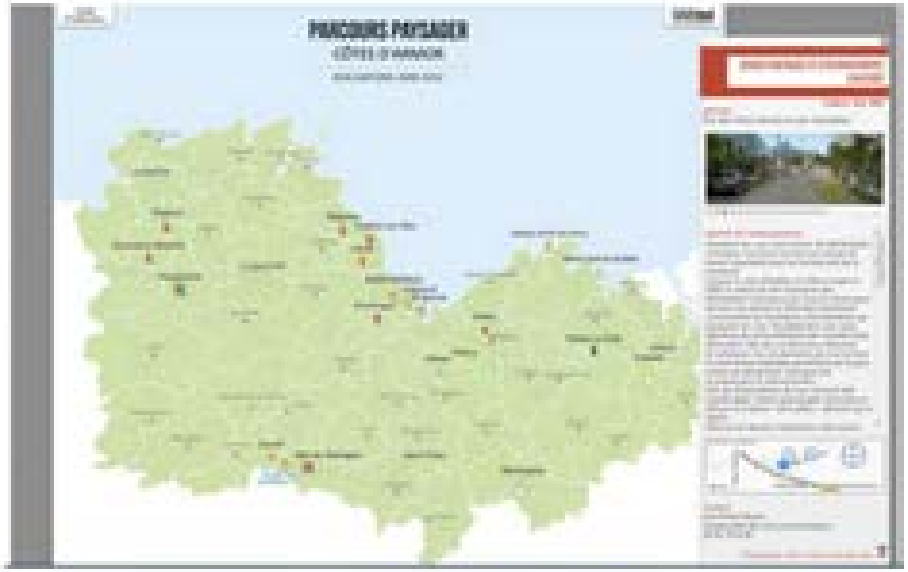

CAUE des Côtes d'Armor
29 avenue des Promenades
22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 61 51 97
Mail : caue22@wanadoo.fr